



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 13888

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos du recensement des détenteurs d'emprunts russes. Il lui demande que dans le contenu du projet de loi concernant cette question, il soit bien spécifié que celui-ci puisse se réaliser sur des bases juridiques moralement et historiquement acceptables.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite comme l'auteur de la question que les conditions de recensement des porteurs de titres russes se réalisent sur des bases juridiques moralement et historiquement acceptables. C'est à ce titre que les accords signés entre la France et la Russie les 26 novembre 1996 et 27 mai 1997 ont été soumis à l'approbation du Parlement, tout comme les conditions de recensement des bénéficiaires de l'indemnisation dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Le Gouvernement s'attachera à ce que ces opérations se déroulent dans la transparence et le respect des règles de droit. Le réseau du Trésor public, qui les mettra en oeuvre, y veillera avec un soin tout particulier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13888

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 1998, page 2429

**Réponse publiée le :** 13 juillet 1998, page 3904